

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

février 2012 • numéro **12**

ÉLEVAGE / VIANDES



LA FILIÈRE BOVINE FRANÇAISE face à la sortie des quotas laitiers



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Mis en place par la Commission européenne en 1984 pour faire face à un déséquilibre structurel du marché communautaire des produits laitiers, le régime des quotas prendra définitivement fin le 1^{er} avril 2015. La gestion des références individuelles des producteurs de lait sera alors transférée de l'État aux collecteurs en partenariat avec les industriels de la transformation. Ils pourront, d'une part, définir les volumes qu'ils envisagent de mettre en œuvre et, d'autre part, les répartir entre producteurs en fonction de critères qui leur sont propres (maintien ou fin de collecte des petits producteurs, différenciation du prix du lait payé en fonction du volume produit ou de la zone de collecte...). La géographie de la production laitière, qui a prévalu pendant vingt cinq ans du fait "de la gestion à la française" des quotas laitiers, pourrait alors évoluer. La spécialisation des exploitations laitières, la densité laitière, la présence de l'ensemble des maillons (vétérinaire, insémination, service du froid, collecte, transformation...) sont autant de paramètres pouvant impacter la dynamique des territoires laitiers.

Cette évolution du contexte laitier entraînera, à terme, une modification des apports de l'industrie française en viande bovine qui sont encore constitués à 40 % des tonnages d'animaux issus du troupeau laitier (vache de réforme et, de façon plus marginale, génisse et jeune bovin). Cette évolution de l'offre interviendra dans un contexte où la demande se modifie également. La consommation des Français s'oriente vers des produits élaborés (steak haché, boulette, viande marinée, brochette, plateau à grillades...), fabriqués en grande partie à partir de matières premières provenant des muscles du quartier-avant des vaches laitières de réforme aux dépens des pièces de viande à griller ou à rôtir.

Les industriels, démonteurs et désosseurs des carcasses, sont aussi devenus des assembleurs à travers la mise en œuvre de différents muscles dans la fabrication de produits élaborés. Deux objectifs essentiels sont recherchés : parvenir à l'équilibre matière au sein des outils et vendre au mieux chacune des parties de la carcasse, V^e quartier inclus : une nécessité dans un métier où les marges sont faibles, le ratio résultat net/chiffre d'affaires étant souvent inférieur à 1 %.

Après avoir rappelé les éléments de contexte, notamment l'évolution de l'offre française issue du troupeau laitier ainsi que celle de la consommation des Français en viande bovine, cette synthèse précise ensuite un certain nombre d'interrogations qui pourraient structurer la réflexion de la filière bovine française dans le contexte de la sortie des quotas laitiers. Ces pistes ne constituent qu'une approche partielle d'un sujet complexe, aux multiples facettes.

Définitions

Densité laitière quantité de lait produite ou collectée par hectare et par petite unité géographique (commune, canton, petite région agricole...). Elle est souvent exprimée en litres de lait produits ou collectés/ha de SAU.

Croisement industriel dans le secteur bovin laitier, le croisement industriel consiste à inséminer des vaches laitières de race pure (Prim' Holstein...) par des semences d'un taureau de race à viande (Charolais, Limousin, Blond d'Aquitaine). Le taux de croisement industriel au sein d'un troupeau laitier ne dépasse généralement pas 40 %. Les veaux issus du croisement industriel présentent une aptitude bouchère meilleure que des veaux laitiers de race pure, et ainsi permettre une meilleure valorisation des veaux de 8 jours.

Veaux de 8 jours animal monogastrique nourri soit à partir d'aliments d'allaitement, soit à partir de lait entier, sevré, âgé en pratique de moins de 3 semaines et destiné à changer d'atelier ou à être vendu (et donc à changer d'exploitation) soit pour devenir un veau de boucherie (filière courte), soit pour devenir un broulard ou un jeune bovin (filière longue). Le prix des animaux de race laitière, notamment des mâles, est fortement déterminé par le nombre de vêlages au cours de l'année et la demande des intégrateurs de veaux de boucherie.

Broulard animal maigre, mâle non castré âgé de 6 à 12 mois destiné à être engraisé avec une alimentation essentiellement constituée de maïs d'ensilage, de céréales, de tourteaux (soja, colza, tournesol), pulpe de betterave et de sels minéraux.

Jeune bovin animal fini, mâle non castré, âgé de 12 à 24 mois destiné à l'abattage, d'un poids variable en fonction de la race et de la durée d'engraissement, généralement compris entre 430 kg carcasse (16 mois) et 550 kg carcasse (24 mois).

Filière courte et filière longue le veau de 8 jours peut emprunter deux filières d'engraissement :

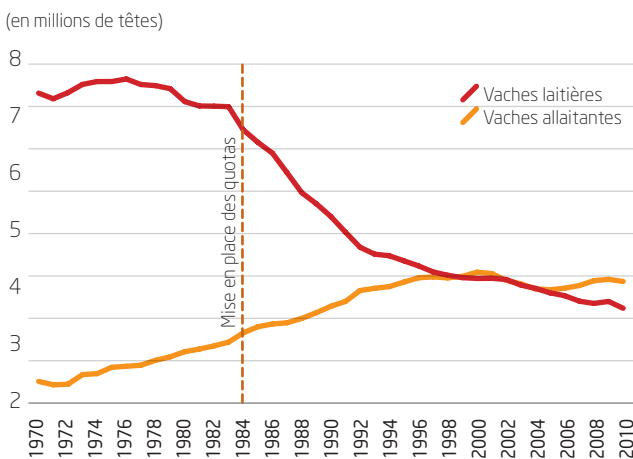
- **filière courte** il est engraisé dans un atelier de veau de boucherie et est abattu à l'âge de 5 - 6 mois, en tout état de cause avant 8 mois en application de la réglementation européenne,
- **Filière longue** il est engraisé pour devenir soit un jeune bovin (mâle non castré) ou une génisse (femelle n'ayant pas vêlée) et est abattu à l'âge de 18 à 24 mois, soit un bœuf (mâle castré) s'il est abattu à un âge supérieur à 24 mois.

Quelques éléments de contexte

Une offre française en viande bovine encore constituée à 40 % d'origine laitière

Depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984 et l'octroi à chaque État membre d'une quantité maximale garantie (QMG) sans versement de pénalités à l'Union européenne, les effectifs de vaches laitières en France ont régulièrement diminué (- 1,3 % par an entre 2000 et 2010) en raison de l'augmentation de la production laitière moyenne par vache (+ 1 100 litres en 10 ans). En 25 ans, le nombre de vaches laitières a été pratiquement divisé par 2, pour n'atteindre que 3,67 millions en 2010. Pour les industriels de la viande, cette décapitalisation du cheptel s'est traduite par une baisse régulière des apports de vaches laitières réformées dans les abattoirs et outils industriels.

Évolution du nombre de vaches laitières et allaitantes en France

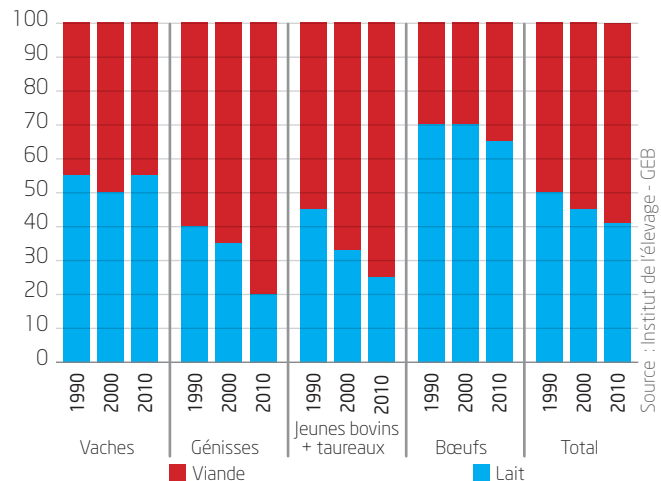


Source : FranceAgriMer d'après SSP

D'après l'Institut de l'Élevage, la part de la production française de viande bovine issue du troupeau laitier est passée de 60 % au milieu des années 1990 à 40 % aujourd'hui.

Depuis 1984, les exploitations laitières se sont concentrées dans ce qui est communément appelé "le croissant laitier" ou "l'arc laitier", zone allant des Pays de la Loire au Massif Central, en passant par la Bretagne, la Normandie, le Nord, les plaines de l'Est. La production laitière par exploitation ayant été bridée par un quota laitier souvent contraignant dans les zones de forte densité, les producteurs de lait ont cherché d'autres sources d'activités pour augmenter le chiffre d'affaires de leur exploitation. Avant tout éleveurs, ils se sont souvent tournés vers la création d'un atelier d'engraissement de jeunes bovins issus de troupeaux laitiers (animaux provenant de croisements industriels) ou allaitants, voire vers la constitution d'un troupeau de vaches allaitantes pour valoriser des hectares de surfaces herbagères disponibles. Ainsi, au cours des vingt-cinq dernières années, les exploitations laitières ont également soutenu la production de viande bovine.

Répartition des volumes produits en France en fonction de l'origine laitière et allaitante.

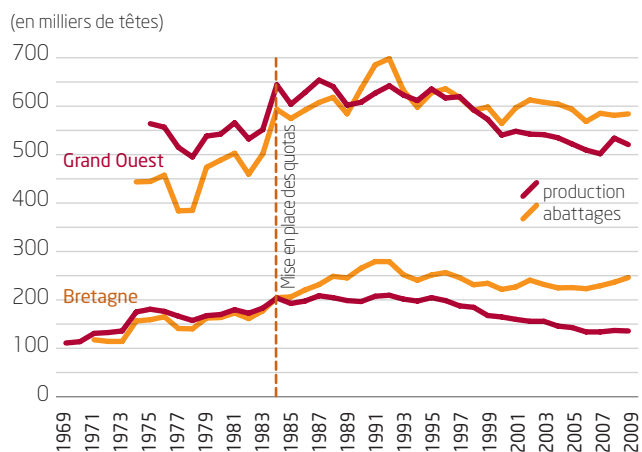


Des outils industriels situés dans le croissant laitier

Les principaux outils industriels d'abattage-découpe de viande bovine sont situés dans le croissant laitier et dans les deux bassins allaitants, le Limousin et le Charolais. Historiquement, les outils du croissant laitier ont été, en majorité, approvisionnés en vaches laitières de réforme et en jeunes bovins lorsque l'engraissement était pratiqué (Pays de la Loire, Est de la France) ; ceux des zones allaitantes l'étaient en vaches allaitantes de réforme, les animaux mâles à l'âge de 8 à 12 mois étant soit expédiés vers d'autres régions françaises pour y être engraisés (deux tiers des volumes), soit exportés vers l'Italie et dans une moindre mesure, l'Espagne, la Grèce, et certains pays du pourtour méditerranéen.

Dans l'Ouest, depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984, du fait de la diminution structurelle des effectifs de vaches laitières, les abattoirs doivent faire face à une baisse de leurs approvisionnements en femelles laitières. Ils ont ainsi recours à des achats extra régionaux de vaches, de jeunes bovins ou de bœufs (notamment dans l'Est).

Évolution de la production des abattages dans l'Ouest



Sources : DRAAF et Chambres d'agriculture Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie



La majeure partie de la consommation de viande bovine provient des achats en GMS

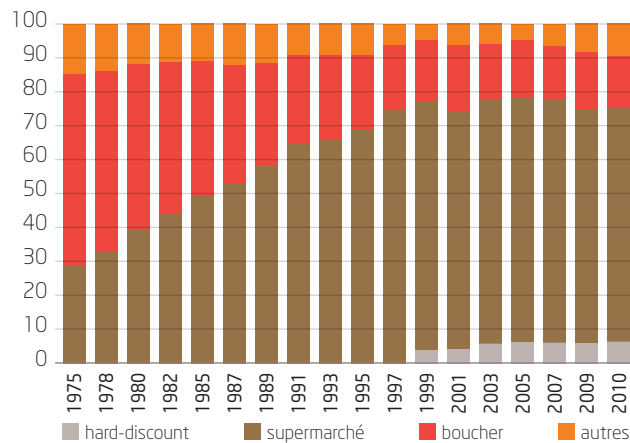
La consommation française de viande bovine se répartit entre les achats des ménages (70 %) et la RHF, restauration hors foyer, (30 %). En 1975, on estimait que les viandes hachées représentaient moins de 1 % des volumes commercialisés par les industriels. Dix ans plus tard, cette proportion s'élevait à 7 %, pour atteindre, actuellement, 30 %.

La consommation des ménages

Les achats de viande bovine réalisés par les ménages ont, au cours des vingt dernières années, régulièrement progressé dans les GMS, grande et moyenne surface, aux dépens de ceux effectués dans les boucheries traditionnelles et sur les marchés. En 1975, les premières estimations réalisées par Sécodip, devenu aujourd'hui Kantar Worldpanel, montraient que 70 % des achats de viande bovine par les ménages étaient réalisés ailleurs qu'en GMS, que ce soit en boucherie (56 %) ou en circuits spécialisés (15 %). En 2011, ces deux circuits de commercialisation ne représentent respectivement plus que 12 % et 8 %. Par ailleurs, la nature des produits achetés et consommés par les ménages a également évolué. Leur demande s'est de plus en plus portée vers des produits élaborés, rapides à cuire et peu chers.

Évolution des modes d'achat et de consommation de la viande bovine en France

(en pourcentage)



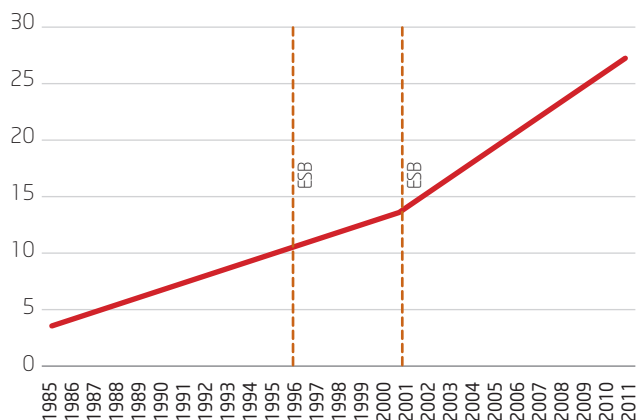
Source : FranceAgriMer d'après Sécodip, TNS Worldpanel, Kantar Worldpanel

Ces évolutions ont eu une conséquence majeure pour les industriels français : un besoin accru en vache peu conformée, typiquement des vaches laitières P et O¹, alors que l'offre reculait parallèlement à la baisse du cheptel laitier. À l'inverse, la demande en animaux bien conformés et plus lourds destinés aux boucheries traditionnelles (vaches allaitantes U et R) a eu tendance à diminuer. En effet, les vaches laitières de réforme sont adaptées, pour une large part, à la demande des GMS en termes de rapport qualité/prix et à la fabrication de produits élaborés. Jusqu'en 2000, le steak haché a permis d'écouler et de valoriser les quartiers-avant de vaches laitières de réforme. Depuis, la donne a changé, du fait de la modification des comportements d'achat et alimentaire des Français (circuits d'achats, habitudes alimentaires, crise économique...). Les industriels français doivent faire face à une relative pénurie de quartiers-avant et sont amenés à en importer, notamment d'Irlande, d'Allemagne et d'Espagne. *A contrario*, les muscles du quartier-arrière, qui contribuaient en majorité à la valorisation de la carcasse, sont aujourd'hui en excédent sur le marché français et doivent être expédiés vers des pays voisins comme l'Allemagne. C'est un virage délicat à négocier, notamment pour assurer le maintien de la rentabilité des outils industriels.

1) Définition grille EUROP : à l'abattoir, les carcasses sont évaluées par un classificateur selon une grille EUROP, E étant la meilleure conformation, P la moins bonne.

Évaluation de la part des viandes hachées surgelées dans la consommation de bœuf des ménages

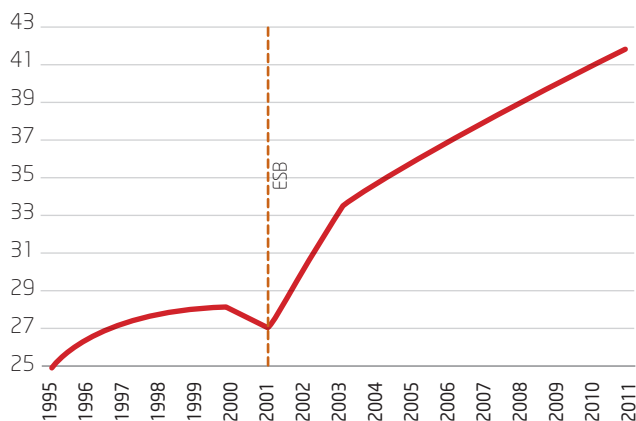
(en pourcentage)



Source : FranceAgriMer d'après Secodip, TNS Worldpanel, Kantar Worldpanel

Évaluation de la part des viandes hachées fraîches et surgelées dans la consommation de bœuf des ménages

(en pourcentage)



Source : FranceAgriMer d'après Secodip, TNS Worldpanel, Kantar Worldpanel

Avertissement : ces évaluations sont à prendre avec beaucoup de précaution pour plusieurs raisons. L'appréhension de l'univers viande bovine par les sociétés successives, Secodip, TNS Worldpanel et Kantar Worldpanel, n'a pas toujours été la même en raison, notamment de l'évolution du champ des produits recensés, des outils de collecte et de traitement des données. La taille de l'échantillon des ménages consultés a également fortement évolué au cours de la période. Ces graphiques ont pour objectif de montrer la tendance plus que de la quantifier.

La consommation en restauration hors foyer

D'après les travaux réalisés par le Crédoc pour le compte de FranceAgriMer en 2008, la consommation de viande de bœuf en RHF s'élevait à 190 000 tonnes, soit un tiers des volumes de produits carnés. La viande hachée représentait, quant à elle, environ 60 % des tonnages. La restauration commerciale, notamment la restauration rapide, est le principal circuit de consommation (viande hachée : 79 %, viande de bœuf autre : 62 %). En effet, dans le secteur de la restauration rapide, le bœuf représente 67 % des tonnages de viande mis en œuvre, dont 93 % sous forme de bœuf haché.

Le steak haché en 2010

D'après les industriels de la viande bovine, environ 30 % des tonnages abattus finissent en steak haché. Sur les 240 000 tonnes fabriquées chaque année, un tiers est commercialisé en frais, deux tiers en surgelé. Les steaks hachés sont aujourd'hui proposés sous des présentations très variées : le poids varie de 80 à 180 g, le taux de matières grasses évolue de 5 % à 20 %, des protéines végétales peuvent être ajoutées, des techniques de fabrication basse pression peuvent être utilisées. Par ailleurs, la gamme de produits hachés s'est progressivement élargie (boulettes, cheveux d'ange...).



L'après 2015, un défi majeur pour les industriels de l'abattage-découpe

Dans le contexte, d'une part, de la fin du régime des quotas laitiers en 2015 et, d'autre part, de la réforme de la PAC 2013 (poursuite du découplage des aides, renforcement de l'éco-conditionnalité - 2^e pilier de la PAC -...), les producteurs de lait vont être amenés à s'interroger sur la conduite future de leur exploitation (choix des productions végétales et animales).

En matière de production de viande bovine issue du troupeau laitier, deux évolutions se dessinent : une orientation marquée des races laitières vers la production de lait aux dépens de celle de viande et la spécialisation des élevages laitiers pour lesquels le revenu viande deviendrait marginal. Pour autant, quelques pistes peuvent être explorées pour soutenir la production de viande bovine issue du troupeau laitier français, mais le renforcement de l'importation de vaches de réforme laitières ou de races à viande n'est pas non plus à écarter.

Davantage de Prim' Holstein "porte-manteaux" et des éleveurs peu enclins à finir les vaches de réforme

Avec la fin des quotas laitiers, la production laitière devrait s'intensifier ; à la faveur d'une spécialisation des exploitations, un même volume de production laitière devrait être produit avec moins de vaches.

Simultanément, des avancées techniques notoires se dessinent dans le domaine de l'amélioration génétique, avec l'introduction de la génomique dans les méthodes de sélection. Dans les prochaines années, en matière de production de lait, un saut quantitatif et qualitatif est espéré au niveau des élevages par la diffusion du progrès génétique, lié à l'introduction de la génomique, vers les exploitations laitières. En raison d'effets antagonistes dans la sélection des caractères portant sur la viande (développement musculaire sur l'ossature) et ceux portant sur la production de lait (quantité, composition), l'amélioration des performances laitières des animaux se fera au détriment de celle de la viande. L'image de la Prim' Holstein, déjà vache "porte-manteau", ne devrait pas être démentie. Elle pourrait ressembler de plus en plus à une vache américaine traitée à la BST (bovine somatotropine¹), dont l'unique objet est de produire du lait. Aux États-Unis, au moment de leur réforme, ces animaux ont peu de valeur marchande, les coûts de transport et d'abattage étant parfois supérieurs au gain que l'industriel en retire à travers la valorisation de la carcasse.

Pour les industriels, la question est ainsi clairement posée : est-il possible de faire (re)gagner du muscle à une vache laitière Prim' Holstein réformée avant de l'amener à l'abattoir ? Rien n'est moins sûr, d'après les généticiens, puisqu'elle a été "programmée" pour produire du lait. Cette voie semble être une impasse pour cette race, mais l'analyse est différente pour les races mixtes (Normande, Montbéliarde...).

1) BST : hormone autorisée, notamment aux États-Unis, pour accroître la production de lait.

Des éleveurs spécialisés en production laitière

Au sein des exploitations laitières spécialisées, les ventes de viande (veaux et réformes) représentent souvent moins de 10 % du chiffre d'affaires de l'atelier lait. Les industriels, comme les services vétérinaires chargés de l'inspection en abattoir, constatent que les vaches ne sont pas finies. Elles sont souvent conduites directement depuis la salle de traite vers l'abattoir, notamment lorsque la conjoncture laitière est déprimée ou lorsque la production laitière de l'exploitation est "en avance" sur le profil de production à réaliser au cours de l'année, déterminé aujourd'hui par le quota laitier, ainsi que les éventuelles allocations provisoires notifiées par les laiteries et les remboursements de fin de campagne. Certains animaux souffrent de cachexie.

À l'avenir, dans le contexte de spécialisation de l'atelier lait, il est probable que l'exploitant, avant tout producteur de lait, ne s'intéresse plus beaucoup à la finition des animaux – à l'exception de certaines zones où il y a une tradition en la matière –, d'autant plus que le retour sur investissement est loin d'être garanti. Les inconnues sont multiples au moment du dernier tarissement de la vache : quel sera le prix de la vache laitière de réforme dans trois mois ? Quelle sera l'aptitude de la vache à l'engraissement ? Ces questions sont à mettre en regard des coûts et des contraintes : disponibilités en fourrage, temps consacré à la surveillance du troupeau, risque de perte d'un animal. Dans ce contexte, mises à part les exploitations situées dans un contexte favorable (tradition régionale – par exemple Est de la France –, forte disponibilité en surfaces herbagères), l'éleveur peut renoncer facilement à finir ces animaux.

Une diminution au moins momentanée du croisement industriel à l'approche de la fin des quotas laitiers

Avec la suppression des quotas laitiers en 2015, la stratégie de certains producteurs de lait, notamment de l'Ouest, est d'augmenter le nombre de génisses laitières de renouvellement dans la perspective de croissance de leur troupeau de vaches. Ce contexte pourrait conduire, de façon transitoire et dès les années 2013-2014, à une réduction des disponibilités en veaux de type croisement industriel. L'analyse régulière des effectifs départementaux des animaux femelles de races laitières devrait permettre d'identifier les stratégies retenues par les producteurs de lait.

À côté de cette situation, quelques pistes peuvent être envisagées pour accroître les disponibilités en viande bovine issue du troupeau laitier.

Le sexage des semences : une technique encore peu utilisée au stade de l'exploitation

Le sexage des semences pourrait favoriser une optimisation des naissances de veaux par rapport aux orientations poursuivies par l'éleveur : semences femelles de race laitière pure pour la production de génisses de renouvellement ou semences mâles de race mixte (croisement industriel race laitière x race à viande - Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine) pour la production de jeunes bovins. L'utilisation de semences sexées est vraisemblablement amenée à se développer.

Il est encore actuellement difficile d'évaluer, à terme, les conséquences de l'achat par les éleveurs de semences sexées sur les effectifs de veaux nés par catégorie (lait, viande, mixte) et par sexe.

Une plus forte disponibilité de veaux mixtes pour la filière longue

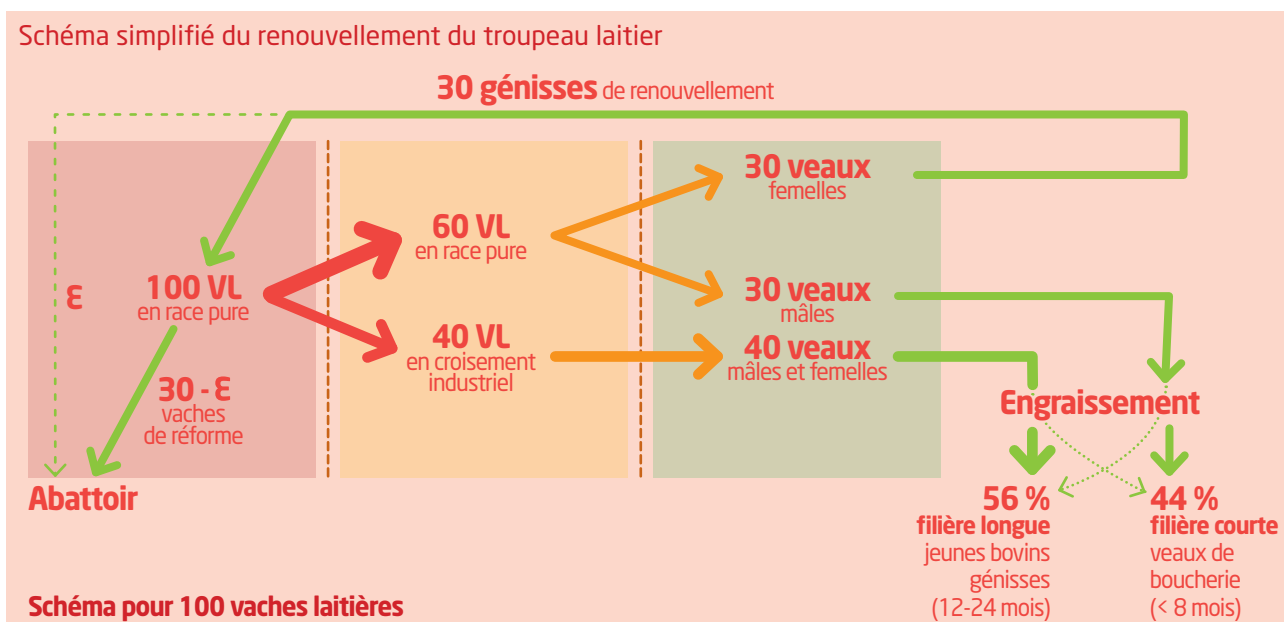
Depuis plusieurs années, la production française de veaux de boucherie connaît une érosion, de l'ordre de 1 % par an. Les veaux de 8 jours qui approvisionnent cette filière courte sont, en premier lieu, des veaux laitiers (87 %)², en majorité mâles, les veaux femelles étant réservés au renouvellement du troupeau de l'exploitation.

L'insémination en race pure de deux tiers des vaches peut suffire pour disposer du nombre de génisses laitières nécessaire au renouvellement du troupeau. Afin d'optimiser la valorisation économique des veaux nés, la plupart des éleveurs pratiquent, pour environ un tiers un croisement industriel. Ainsi, quelques veaux actuellement destinés à la filière veaux de boucherie pourraient, demain, venir grossir les effectifs d'animaux destinés à être valorisés dans la production de jeunes bovins.

Toutefois, la demande des consommateurs français porte sur une viande rouge, de type vache de réforme ou bœuf, à l'exception du quart nord - est de la France où le jeune bovin est également consommé. La substitution vache de réforme laitière et allaitante par du jeune bovin laitier nécessite d'accoutumer le consommateur à une viande plus claire. Les industriels sont sceptiques sur ce point. Pour eux, le pari sera difficile à remporter auprès des consommateurs, d'autant plus que le prix d'un jeune bovin à la production est aujourd'hui plus élevé que celui d'une vache.

Par ailleurs, concernant le troupeau allaitant, la décapitalisation des effectifs de femelles, amorcée en juillet 2010, se poursuit depuis. Elle est en partie la conséquence d'une rétention des vaches entre août 2006 et le printemps 2010 par les éleveurs pour faire face à l'épisode FCO (fièvre catarrhale ovine) qui a affecté la fertilité des troupeaux. Au-delà de cet effet conjoncturel, on observe une inversion de tendance : les effectifs de vaches allaitantes, en hausse structurelle depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984, se sont stabilisés et ont entamé une décroissance qui pourrait être plus durable. En effet, la plus grande partie des vaches allaitantes non primées (10 % des effectifs français) est située dans des élevages laitiers. La suppression des quotas laitiers pourrait conduire les producteurs de lait, dans un intérêt économique, à favoriser le troupeau laitier aux dépens de celui de vaches allaitantes. En effet, depuis la mise en place des quotas laitiers, en 1984, la création d'un atelier allaitant par les éleveurs laitiers a souvent été un choix par défaut pour accroître le revenu de l'exploitation et assurer sa subsistance.

2) Données Institut de l'élevage



Source : conception FranceAgriMer



La contractualisation éleveur-abatteur de jeunes bovins croisés, une solution ?

Face au contexte de contraction de l'offre en vaches de réforme laitières et peut-être allaitantes, les industriels sont à la recherche d'une matière première de substitution. Celle de jeune bovin laitier ou croisé pourrait être une alternative, elle présente des avantages et des inconvénients. Côté avantages, même s'il est moins bien conformé qu'un jeune bovin allaitant, son prix au kilogramme est aussi relativement plus proche de celle d'une vache de réforme ; l'écart jeune bovin O - vache O a été de l'ordre de 0,10 €/kg carcasse entre 2002 et 2011, soit en moyenne 4 % de la valeur de la carcasse (0 % en 2007 et 10 % en 2002). En ce qui concerne les jeunes bovins, il est aussi possible de programmer les mises en place en fonction des besoins estimés à l'horizon de 6 mois à un an. Une contractualisation entre éleveurs et abatteurs semble envisageable. En revanche, la couleur de la viande n'est pas adaptée à la demande actuelle du consommateur français.

La réflexion sur une génétique "industrielle" dans le secteur allaitant

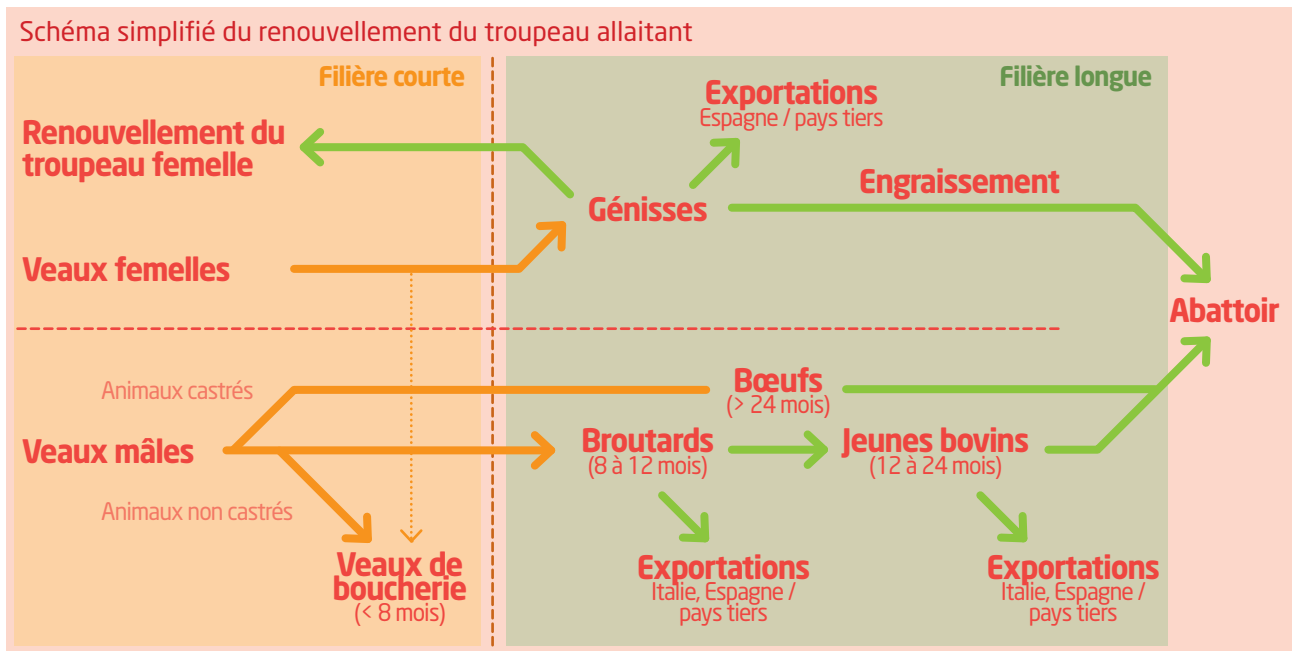
Dans le cadre d'une démarche à moyen terme, le déficit potentiel en animaux adaptés à la découpe et à la production de viandes élaborées doit conduire à une réflexion au sein de la filière allaitante sur les choix génétiques à opérer pour les vingt prochaines années. À côté d'animaux bien conformés et destinés aux boucheries traditionnelles, ne faut-il pas imaginer la recherche d'un animal plus standard adapté à la demande des grands outils industriels qui mettent en œuvre des tonnages importants de viande (minerais) destinés à la fabrication de produits élaborés ? Quelle part le troupeau laitier peut-il prendre dans ce schéma à travers les croisements ?

Le recours à un minéral issu de vaches allaitantes

Comme c'est déjà le cas en période de rétention de vaches laitières dans les élevages laitiers lorsque la conjoncture laitière est bonne, les industriels sont parfois amenés à introduire des muscles du quartier-avant de vaches allaitantes pour fabriquer des steaks hachés. Par contre, le coût de la matière première est plus élevé. Pour sécuriser leurs approvisionnements, certains industriels ont signé des contrats sur des volumes de vaches de réforme allaitantes avec leurs fournisseurs (éleveurs, négociants, organisation de producteurs commerciales et non commerciales) pour prévenir un déficit d'animaux, dans les périodes habituelles de moindres disponibilités.

Le recours à des vaches importées

À défaut de trouver les volumes et les qualités recherchés sur le territoire français, le recours à l'importation d'animaux vivants, de carcasses ou de muscles est une hypothèse à ne pas écarter. Mais, en Allemagne, en Espagne, en Irlande... comme en France, la diminution des effectifs de vaches laitières est vraisemblable ; elle pourrait également conduire à une tension sur les prix des femelles de réforme. Du fait de la situation en Amérique du Sud (retournement des prairies au profit des cultures de soja, de maïs et de canne à sucre, décapitalisation des cheptels souches ces dernières années, hausse du prix de la viande sur le marché intérieur, problèmes sanitaires récurrents...), le spectre des importations massives sur le marché européen semble s'être au moins momentanément éloigné. La signature d'un accord bilatéral UE-Mercosur ou multilatéral (OMC), avec à la clé des concessions en matière de droits de douane à l'intérieur de nouveaux contingents, est aussi en suspens.



Source : conception FranceAgriMer

Conclusions

Les conséquences de la fin des quotas laitiers en France sont particulièrement complexes à évaluer en raison de l'imbrication forte des ateliers lait et viande dans nombre d'exploitations françaises. Du fait de la dualité lait/viande spécifique de filière bovine française, les impacts vont au-delà du seul troupeau laitier mais touchent également le troupeau allaitant. De toute évidence, les possibilités pour assurer au mieux l'équilibre offre/demande des outils industriels ne sont pas simples et passent vraisemblablement par la mise en œuvre de plusieurs solutions.

2015 marquera sûrement un nouveau tournant décisif dans l'histoire de la filière viande bovine européenne comme le fut, à une autre époque, en 1984, la mise en place des quotas laitiers. Ils avaient alors conduit au déclenchement des mécanismes d'intervention, à la constitution d'importants stocks communautaires de viande bovine congelée, et à l'exportation de carcasses vers les pays tiers (Russie...). En 2015, le contexte sera totalement différent.

Après une période d'intensification de la production laitière associée à une décapitalisation des effectifs de vaches laitières dans les régions de déprise, à une augmentation des effectifs dans le croissant laitier, voire à une substitution de vaches laitières/vaches allaitantes au profit des vaches laitières, notamment dans le croissant laitier, une nouvelle structure du cheptel français pourrait se dessiner. Ce phénomène pourrait conduire, à terme, à des apports d'animaux femelles plus irréguliers si le cycle de prix des produits industriels sur les marchés internationaux reste marqué, comme on a pu le constater depuis 2006. Il pourrait aussi déboucher sur une reprise de la baisse structurelle des effectifs de vaches laitières associée à la poursuite de l'augmentation de la quantité de lait produite par vache.

Dans l'hypothèse optimiste d'un maintien de la consommation de viande bovine en France, le manque de disponibilités devrait se traduire par une hausse des prix des animaux recherchés par l'industrie de première transformation (abattage-découpe) et de deuxième transformation (produits élaborés), sous le double effet de la réduction de l'offre et de l'augmentation de la qualité.

Dans ce contexte, d'importantes questions se posent aux acteurs de la filière (génétique, éleveurs, abatteurs, transformateurs).

Pour les producteurs et leur amont : **quel animal faut-il produire demain pour être en mesure de répondre au mieux à la demande des industriels ?**

Pour les industriels, **comment contenir la hausse des prix des matières premières entrant dans les outils industriels afin de soutenir le niveau de consommation ?**

Pour l'ensemble de la filière bovine française, il conviendra aussi de s'adapter à la demande future du consommateur : **quel assortiment et quelle gamme de prix proposer ?**

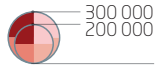


Cheptel de femelles laitières de plus de 24 mois

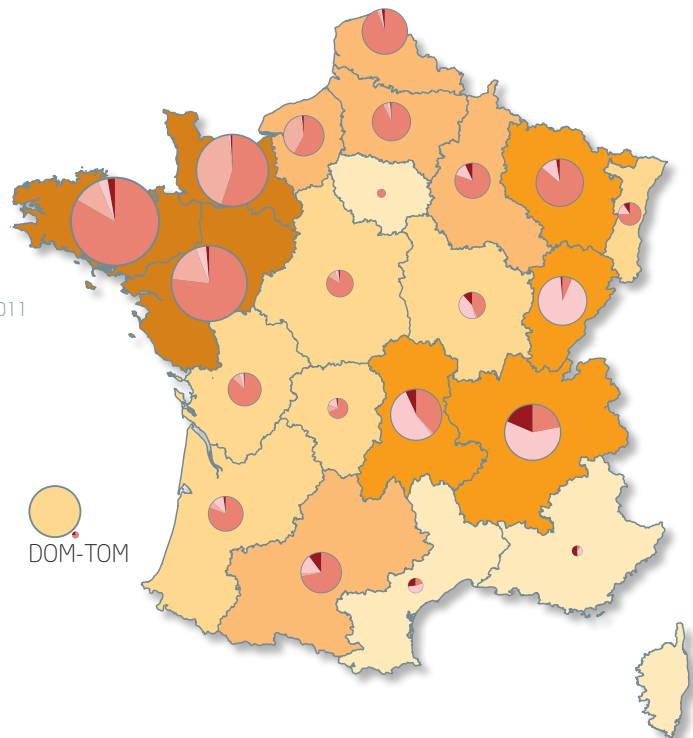
Part de chaque région sur le total national au 1^{er} décembre 2011

- plus de 10 %
- de 5 à 10 %
- de 3 à 5 %
- de 1 à 3 %
- moins de 1 %

Répartition de chaque race par région au 1^{er} décembre 2011



- Montbéliarde
- Normande
- Prim'Holstein
- Autres races laitières



Cheptel de femelles allaitantes de plus de 24 mois

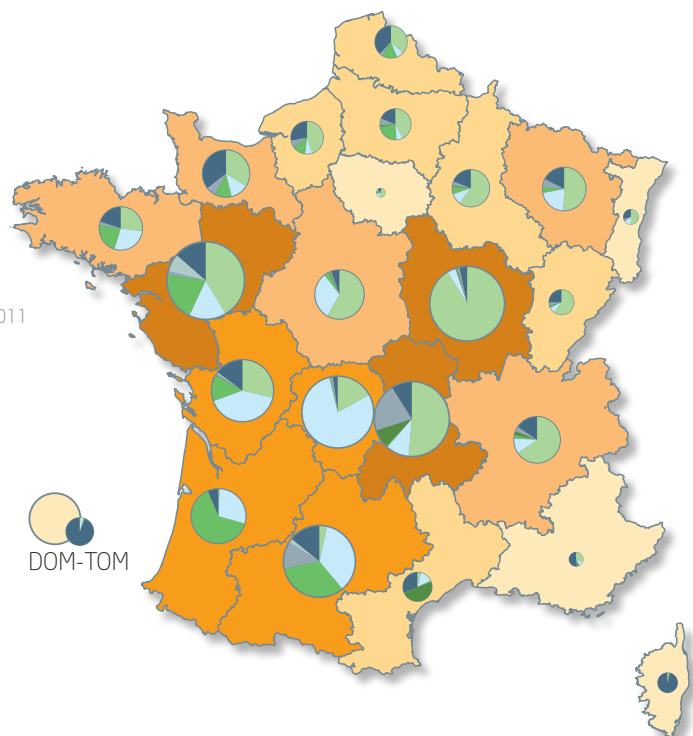
Part de chaque région sur le total national au 1^{er} décembre 2011

- plus de 10 %
- de 5 à 10 %
- de 3 à 5 %
- de 1 à 3 %
- moins de 1 %

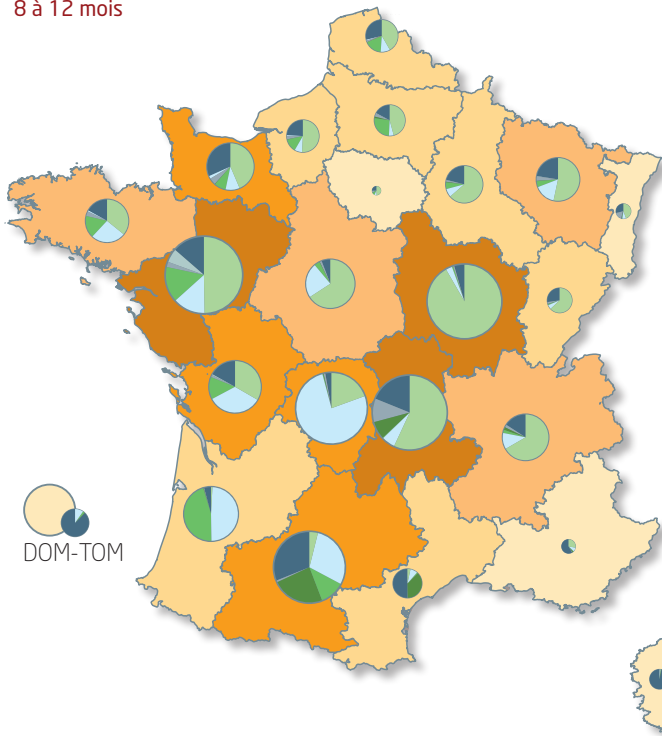
Répartition de chaque race par région au 1^{er} décembre 2011



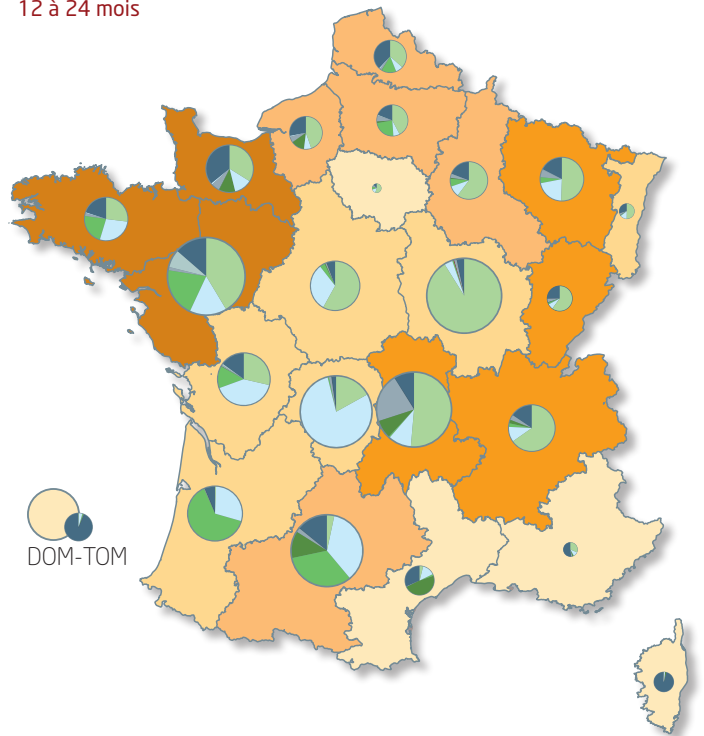
- Aubrac
- Blondes d'Aquitaine
- Charolais
- Limousin
- Rouges des Prés
- Salers
- Autres races allaitantes



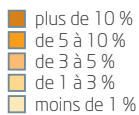
Cheptel de mâles allaitants de 8 à 12 mois



Cheptel de mâles allaitants de 12 à 24 mois



Part de chaque région sur le total national au 1^{er} décembre 2011



Répartition de chaque race par région au 1^{er} décembre 2011



Les bassins allaitants naisseurs traditionnels

Cinq zones majeures peuvent être clairement identifiées en France :

- la périphérie de la Bretagne couvrant les régions Pays de la Loire et Basse-Normandie : si les Pays de la Loire constituent une zone historique de présence d'un troupeau allaitant (Vendée, ouest du Maine et Loire, sud de la Mayenne) s'appuyant principalement sur la race Charolaise implantée au milieu du XX^e siècle, la production d'animaux maigres dans les autres zones s'est, en revanche, développée après la mise en place des quotas laitiers.
- les plaines de l'Est : dans les années 1980, un troupeau allaitant y était déjà ancré, notamment dans cinq départements (Aisne, Ardennes, Marne, Moselle, Meurthe et Moselle). La présence d'un important troupeau laitier a ensuite facilité le développement du troupeau allaitant.
- le bassin charolais : constitué de la Bourgogne et des départements du Cher (partie sud), de l'Indre (sud-est), de la Creuse, de la Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme, il a connu une forte expansion de son cheptel au XIX^e siècle. Les élevages, à l'origine tournés vers la production de bœufs et d'animaux maigres, se sont orientés essentiellement vers la production d'animaux maigres à partir des années 1970.
- le bassin limousin : constitué de la Haute-Loire, de la Creuse et de l'Indre, il était orienté vers la production de veaux sous la mère (veau de Lyon, veau de Saint-Etienne) et a connu un certain déclin dans la première partie du XX^e siècle. À partir des années 1970, le développement de la production d'animaux maigres et de jeunes bovins en France a permis au berceau de la race Limousine, caractérisée par sa facilité d'élevage, de connaître un regain d'intérêt.
- les contreforts du Massif Pyrénéen : les éleveurs détenteurs de vaches allaitantes sont principalement situés dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le sud du Gers et de la Haute-Garonne et enfin l'ouest de l'Ariège. Dans les années 1980, les troupeaux allaitants étaient principalement situés dans les Pyrénées-Atlantiques et dans le sud de la Haute-Garonne.

Le croissant laitier

Les éleveurs spécialisés dans la production laitière sont situés pour la plupart dans le croissant laitier qui s'étend des Pays de la Loire jusqu'aux contreforts du Massif Central en passant par la Bretagne, la Normandie, les Plaines de l'Est. Huit micro-bassins peuvent être individualisés en France : le grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie), le Nord-Ouest (Haute-Normandie, ouest de la Picardie, ouest du Nord-Pas de Calais), le Nord-Est (les plaines de l'Est), la Franche-Comté et le sud de la Lorraine, les Savoies, le Massif Central (Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), le Limousin, le Sud-Ouest (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques).

